HOLTOM

Société par actions simplifiée au capital de 8 700 405 euros
Siège social : 27 rue Lambert
Zone Industrielle de Bel Air
SAINT LOUIS (Réunion)
514 098 516 RCS SAINT-PIERRE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 513 670,79 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- une somme de 983 670,79 € au compte de Réserve libre ;
- une somme de 530 000,00 € aux actions, à titre de dividende brut.

Le dividende sera mis en paiement dès l'issue de la présente assemblée générale par inscription au crédit des comptes courants d'associés.

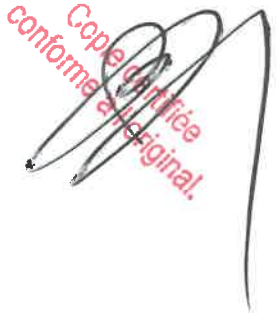
Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant du prélèvement forfaitaire unique de 31,40 %, correspondant aux prélèvements sociaux pour 18,6 % et au prélèvement forfaitaire prévu par les dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, pour 12,8 %.

Toutefois, ces personnes peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement fiscal si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et l'article 242 quater du Code général des impôts et qu'elles formulent leur demande de dispense avant le 30 novembre de l'année précédant la distribution.

Elles pourront, en toute hypothèse, choisir de rester imposées par ce prélèvement forfaitaire ou de déclarer ces dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 §3.2° du Code général des impôts ainsi que de la déductibilité de la CSG.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Loqman MOOLAND, Président



SAS HOLTOM

27 RUE LAMBERT
ZI BEL AIR

97450 SAINT-LOUIS

SIRET : 514 098 516 000 16

APE : 6420Z

PLAQUETTE DE L'EXERCICE

OUVERT LE 01/01/2025

ET CLOS LE 31/12/2025

BILAN ACTIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				99,36		99,60
Participations	18 908 453		18 908 453		18 908 453	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	275 000		275 000		287 500	
Prêts						
Autres immobilisations financières					3 200 551	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**19 183 453**		**19 183 453**	**99,36**	**22 396 504**	**99,60**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				0,32		0,27
Créances Clients et comptes ratt.						
Autres créances	60 893		60 893		60 941	
Charges constatées d'avance	1 500		1 500			
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,08		0,07
Actions propres						
Autres titres	14 999		14 999		14 999	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	46 423		46 423	0,24	13 084	0,06
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**123 814**		**123 814**	**0,64**	**89 023**	**0,40**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**19 307 267**		**19 307 267**	**100**	**22 485 527**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*62 393*					

BILAN PASSIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 8 700 405)		8 700 405	45,06	10 000 000	44,47
Primes d'émission, de fusion, d'apport				144 910	0,64
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			4,54		3,53
Réserve légale		875 602		793 420	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		1 544 945	8,00	3 089 531	13,74
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 513 671	7,84	1 643 641	7,31
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**12 634 623**	**65,44**	**15 671 503**	**69,70**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 678	0,01	420	
Emprunts et dettes financières diverses				3 236 211	14,39
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		135 598	0,70	27 067	0,12
Dettes fiscales et sociales				33 000	0,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		6 535 369	33,85	3 517 326	15,64
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**6 672 644**	**34,56**	**6 814 024**	**30,30**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**19 307 267**	**100**	**22 485 527**	**100**

(1) Dont à moins d'un an *6 672 644*

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue					
Montant net du chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		12 004	12 000	4	0,03
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**12 004**	**12 000**	**4**	**0,03**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		185 613	56 611	129 003	227,88
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires					
Cotisations sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		12 001	12 000	1	0,01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**197 614**	**68 611**	**129 004**	**188,02**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**-185 610**	**-56 611**	**-129 000**	**-227,87**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation		1 699 198	1 699 198		
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé			1 247	-1 247	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés		318		318	
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**1 699 515**	**1 700 444**	**-929**	**-0,05**
Charges financières					

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		234	192	42	21,75
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**234**	**192**	**42**	**21,75**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**1 699 281**	**1 700 252**	**-971**	**-0,06**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**1 513 671**	**1 643 641**	**-129 971**	**-7,91**
Produits exceptionnels	(VII)				
Charges exceptionnelles	(VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**				
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)				
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**1 711 519**	**1 712 444**	**-925**	**-0,05**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**197 849**	**68 803**	**129 046**	**187,56**
BÉNÉFICE OU PERTE		**1 513 671**	**1 643 641**	**-129 971**	**-7,91**

Annexe

1 Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 19 307 266,81 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 513 670,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2025, la société HOLTOM a procédé à une réduction de capital d'un montant de 1 299 595 €, portant ainsi le capital social de 10 000 000 € à 8 700 405 €.
Cette réduction de capital a été réalisée par voie d'annulation de 10 626 actions, dont la nue-propriété avait été préalablement acquise auprès de Madame MOOLAND Affiza, pour une valeur nominale unitaire de 122,30€ par action.

Evènements post-clôture

Le 28 février 2026, un conflit a démarré au Moyen-Orient et plus spécifiquement en Iran. Les impacts de ce conflit sur l'activité ainsi que les décisions prises par le gouvernement sont des événements postérieurs à la clôture qui ne confirment pas une situation préexistante au 31 décembre 2025.

En conséquence, conformément au PCG, l'évaluation des actifs et passifs reflètent les conditions qui existaient à la date du 31 décembre 2025, sans tenir compte des effets de ce conflit. Les comptes au 31 décembre 2025 ont été établis par la gouvernance sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté, dans un contexte de crise.

Ainsi, les principales hypothèses retenues, notamment la valorisation des titres de participation et les tests de dépréciation des actifs des filiales concernées, nous paraissent raisonnables et tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons à cette date.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

SUPPRESSION DE LA TECHNIQUE DES TRANSFERTS DE CHARGES

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui supprime la technique des transferts de charges et les comptes 79 (« Transferts de charges d'exploitation », « Transferts de charges financières », « Transferts de charges exceptionnelles ») du plan de comptes ainsi que toute mention « transferts de charges » dans les modèles de compte de résultat.

Jusqu'à l'exercice précédent, la société utilisait le compte 79, à titre dérogatoire, notamment pour :

- reclasser en fin d'exercice des charges initialement imputées dans un compte non approprié ;
- répartir certains frais (par exemple frais d'émission d'emprunts) sur plusieurs exercices ;
- enregistrer des refacturations diverses, des remboursements de charges de personnel et des indemnités d'assurance.

Désormais, conformément au règlement ANC n° 2022-06 et aux précisions de l'Autorité des normes comptables et du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, les opérations concernées sont comptabilisées comme suit :

- les reclassements de charges sont effectués par le crédit du compte de charge initialement débité et le débit du compte de charge approprié, sans recours à un compte 79 ;
- les frais d'émission d'emprunts sont portés au compte 481 « Frais d'émission des emprunts » puis amortis via le compte 6862 « Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts » ;
- les refacturations diverses sont comptabilisées en produits dans les comptes 708 « Produits des activités annexes » (et, le cas échéant, 7084 « Mise à disposition de personnel facturée ») ;
- les remboursements de charges de personnel sont enregistrés au crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel » ;
- les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » ou, lorsqu'elles compensent la destruction totale ou le vol d'une immobilisation, au compte 757 « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles », dans le résultat courant.

Cette évolution vise à renforcer la lisibilité, la transparence et la comparabilité des comptes annuels, en supprimant une technique jugée hétérogène et difficile à analyser par les utilisateurs des états financiers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

1 Euro

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégréssif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réval.	acquisition
Immobilisations financières			
Autres participations	18 908 453		
Autres titres immobilisés	287 500		
Prêts et autres immobilisations financières	3 200 551		
TOTAL	**22 396 504**		
TOTAL GENERAL	**22 396 504**		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations financières				
Autres participations			18 908 453	
Autres titres immobilisés		12 500	275 000	
Prêts et autres immobilisations financières		3 200 551		
TOTAL		**3 213 051**	**19 183 453**	
TOTAL GENERAL		**3 213 051**	**19 183 453**	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
ENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
ANSPORTS MOOLAND OSMANN - 27 RUE LAMBERT 97450 SAINT-UIS - 413817941	24 906 297,00	94,40	18 893 352,00	18 893 352,00			4 441 249,00	1 414 934,00	1 699 197,61
TOTAL DES FILIALES			**18 893 352,00**	**18 893 352,00**					**1 699 197,61**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Impôts sur les bénéfices	33 150	33 150	
Débiteurs divers	27 743	27 743	
Charges constatées d'avance	1 500	1 500	
TOTAL	**62 393**	**62 393**	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 500
TOTAL	**1 500**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	27 696
TOTAL	**27 696**

CAPITAUX PROPRES

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 **Euro**

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	81 764	122
Titres remboursés pendant l'exercice	10 626	122
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	71 138	122

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	10 000 000				1 299 595			8 700 405
Primes d'émission, de fusion, d'apport	144 910				144 910			
Réserve légale	793 420	82 182						875 602
Report à nouveau	3 089 531	1 060 459	849 000		1 756 046			1 544 945
Résultat de l'exercice	1 643 641	-1 142 641	501 000			1 513 671		1 513 671
TOTAL	**15 671 503**		**1 350 000**		**3 200 551**	**1 513 671**		**12 634 623**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 **Euro**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 678	1 678		
Fournisseurs et comptes rattachés	135 598	135 598		
Groupes et associés (2)	1 018 841	1 018 841		
Autres dettes	5 516 528	5 516 528		
TOTAL	**6 672 644**	**6 672 644**		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1 Euro

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 678
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 422
TOTAL	**21 100**

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis
Société anonyme au capital de 40.000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97 400 Saint-Denis

Eric VERBARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis
123 route de l'Eperon – Saint Gilles Les Hauts
97 435 Saint Paul

Copie certifiée conforme à l'original.

HOLTOM

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

commissaire
aux comptes

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS
Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD
Commissaire aux comptes

HOLTOM

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : Zi Bel Air - 27 rue Lambert - 97450 SAINT-LOUIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLTOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

EXA

CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD

Commissaire aux comptes

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe :

- La note « Introduction » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Titres de participation

Les titres de participation constituent une part substantielle de la valeur de votre actif. Nous avons donc procédé à l'appréciation de la valorisation de ces titres à la clôture 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

EXA
COMPAGNIE FORVIS MAZARS
Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD
Commissaire aux comptes

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

.../...

EXA

Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD

Commissaire aux comptes

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 26 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes :

EXA

Franck LOUSSOUARN

ERIC VERBARD

BILAN ACTIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				99,36		99,60
Participations	18 908 453		18 908 453		18 908 453	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	275 000		275 000		287 500	
Prêts						
Autres immobilisations financières					3 200 551	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**19 183 453**		**19 183 453**	**99,36**	**22 396 504**	**99,60**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				0,32		0,27
Créances Clients et comptes ratt.						
Autres créances	60 893		60 893		60 941	
Charges constatées d'avance	1 500		1 500			
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,08		0,07
Actions propres						
Autres titres	14 999		14 999		14 999	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	46 423		46 423	0,24	13 084	0,06
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**123 814**		**123 814**	**0,64**	**89 023**	**0,40**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**19 307 267**		**19 307 267**	**100**	**22 485 527**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*62 393*					

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

BILAN PASSIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 8 700 405)		8 700 405	45,06	10 000 000	44,47
Primes d'émission, de fusion, d'apport				144 910	0,64
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			4,54		3,53
Réserve légale		875 602		793 420	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		1 544 945	8,00	3 089 531	13,74
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 513 671	7,84	1 643 641	7,31
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**12 634 623**	**65,44**	**15 671 503**	**69,70**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 678	0,01	420	
Emprunts et dettes financières diverses				3 236 211	14,39
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		135 598	0,70	27 067	0,12
Dettes fiscales et sociales				33 000	0,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		6 535 369	33,85	3 517 326	15,64
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**6 672 644**	**34,56**	**6 814 024**	**30,30**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**19 307 267**	**100**	**22 485 527**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*6 672 644*			

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue					
Montant net du chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		12 004	12 000	4	0,03
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**12 004**	**12 000**	**4**	**0,03**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		185 613	56 611	129 003	227,88
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires					
Cotisations sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		12 001	12 000	1	0,01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**197 614**	**68 611**	**129 004**	**188,02**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**-185 610**	**-56 611**	**-129 000**	**-227,87**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation		1 699 198	1 699 198		
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé			1 247	-1 247	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés		318		318	
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**1 699 515**	**1 700 444**	**-929**	**-0,05**
Charges financières					

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		234	192	42	21,75
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**234**	**192**	**42**	**21,75**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**1 699 281**	**1 700 252**	**-971**	**-0,06**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**1 513 671**	**1 643 641**	**-129 971**	**-7,91**
Produits exceptionnels	(VII)				
Charges exceptionnelles	(VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**				
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)				
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**1 711 519**	**1 712 444**	**-925**	**-0,05**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**197 849**	**68 803**	**129 046**	**187,56**
BÉNÉFICE OU PERTE		**1 513 671**	**1 643 641**	**-129 971**	**-7,91**

Comptes annuels annexes au rapport des commissaires aux comptes

PCL XL error
 Error: IllegalOperatorSequence
 Operator: ReadImage
 Position: 176

EXA
CONFIDENTIAL FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis
Société anonyme au capital de 40.000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97 400 Saint-Denis

Eric VERBARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis
123 route de l'Eperon – Saint Gilles Les Hauts
97 435 Saint Paul

HOLTOM

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

commissaire
aux comptes

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS
Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD
Commissaire aux comptes

HOLTOM

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : Zi Bel Air - 27 rue Lambert - 97450 SAINT-LOUIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLTOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

EXA

CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD

Commissaire aux comptes

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe :

- La note « Introduction » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Titres de participation

Les titres de participation constituent une part substantielle de la valeur de votre actif. Nous avons donc procédé à l'appréciation de la valorisation de ces titres à la clôture 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

EXA

CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD

Commissaire aux comptes

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

.../...

EXA

CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD

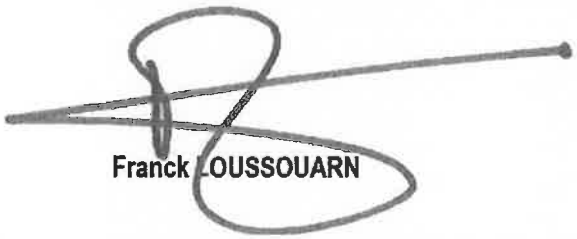
Commissaire aux comptes

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 26 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes :

EXA



Franck LOUSSOUARN



ERIC VERBARD

BILAN ACTIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				99,36		99,60
Participations	18 908 453		18 908 453		18 908 453	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	275 000		275 000		287 500	
Prêts						
Autres immobilisations financières					3 200 551	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**19 183 453**		**19 183 453**	**99,36**	**22 396 504**	**99,60**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				0,32		0,27
Créances Clients et comptes ratt.						
Autres créances	60 893		60 893		60 941	
Charges constatées d'avance	1 500		1 500			
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,08		0,07
Actions propres						
Autres titres	14 999		14 999		14 999	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	46 423		46 423	0,24	13 084	0,06
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**123 814**		**123 814**	**0,64**	**89 023**	**0,40**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**19 307 267**		**19 307 267**	**100**	**22 485 527**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*62 393*					

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

BILAN PASSIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 8 700 405)		8 700 405	45,06	10 000 000	44,47
Primes d'émission, de fusion, d'apport				144 910	0,64
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			4,54		3,53
Réserve légale		875 602		793 420	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		1 544 945	8,00	3 089 531	13,74
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 513 671	7,84	1 643 641	7,31
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**12 634 623**	**65,44**	**15 671 503**	**69,70**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 678	0,01	420	
Emprunts et dettes financières diverses				3 236 211	14,39
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		135 598	0,70	27 067	0,12
Dettes fiscales et sociales				33 000	0,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		6 535 369	33,85	3 517 326	15,64
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**6 672 644**	**34,56**	**6 814 024**	**30,30**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**19 307 267**	**100**	**22 485 527**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*6 672 644*			

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue					
Montant net du chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		12 004	12 000	4	0,03
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**12 004**	**12 000**	**4**	**0,03**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		185 613	56 611	129 003	227,88
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires					
Cotisations sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		12 001	12 000	1	0,01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**197 614**	**68 611**	**129 004**	**188,02**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**-185 610**	**-56 611**	**-129 000**	**-227,87**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation		1 699 198	1 699 198		
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé			1 247	-1 247	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés		318		318	
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**1 699 515**	**1 700 444**	**-929**	**-0,05**
Charges financières					

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		234	192	42	21,75
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**234**	**192**	**42**	**21,75**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**1 699 281**	**1 700 252**	**-971**	**-0,06**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**1 513 671**	**1 643 641**	**-129 971**	**-7,91**
Produits exceptionnels	(VII)				
Charges exceptionnelles	(VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**				
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)				
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**1 711 519**	**1 712 444**	**-925**	**-0,05**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**197 849**	**68 803**	**129 046**	**187,56**
BÉNÉFICE OU PERTE		**1 513 671**	**1 643 641**	**-129 971**	**-7,91**

Comptes annuels annexes au rapport des commissaires aux comptes

Annexe

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 19 307 266,81 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 513 670,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2025, la société HOLTOM a procédé à une réduction de capital d'un montant de 1 299 595 €, portant ainsi le capital social de 10 000 000 € à 8 700 405 €.
Cette réduction de capital a été réalisée par voie d'annulation de 10 626 actions, dont la nue-propriété avait été préalablement acquise auprès de Madame MOOLAND Affiza, pour une valeur nominale unitaire de 122,30€ par action.

Evènements post-clôture

Le 28 février 2026, un conflit a démarré au Moyen-Orient et plus spécifiquement en Iran. Les impacts de ce conflit sur l'activité ainsi que les décisions prises par le gouvernement sont des événements postérieurs à la clôture qui ne confirment pas une situation préexistante au 31 décembre 2025.

En conséquence, conformément au PCG, l'évaluation des actifs et passifs reflètent les conditions qui existaient à la date du 31 décembre 2025, sans tenir compte des effets de ce conflit. Les comptes au 31 décembre 2025 ont été établis par la gouvernance sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté, dans un contexte de crise.

Ainsi, les principales hypothèses retenues, notamment la valorisation des titres de participation et les tests de dépréciation des actifs des filiales concernées, nous paraissent raisonnables et tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons à cette date.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

SUPPRESSION DE LA TECHNIQUE DES TRANSFERTS DE CHARGES

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui supprime la technique des transferts de charges et les comptes 79 (« Transferts de charges d'exploitation », « Transferts de charges financières », « Transferts de charges exceptionnelles ») du plan de comptes ainsi que toute mention « transferts de charges » dans les modèles de compte de résultat.

Jusqu'à l'exercice précédent, la société utilisait le compte 79, à titre dérogatoire, notamment pour :

- reclasser en fin d'exercice des charges initialement imputées dans un compte non approprié ;
- répartir certains frais (par exemple frais d'émission d'emprunts) sur plusieurs exercices ;
- enregistrer des refacturations diverses, des remboursements de charges de personnel et des indemnités d'assurance.

Désormais, conformément au règlement ANC n° 2022-06 et aux précisions de l'Autorité des normes comptables et du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, les opérations concernées sont comptabilisées comme suit :

- les reclassements de charges sont effectués par le crédit du compte de charge initialement débité et le débit du compte de charge approprié, sans recours à un compte 79 ;
- les frais d'émission d'emprunts sont portés au compte 481 « Frais d'émission des emprunts » puis amortis via le compte 6862 « Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts » ;
- les refacturations diverses sont comptabilisées en produits dans les comptes 708 « Produits des activités annexes » (et, le cas échéant, 7084 « Mise à disposition de personnel facturée ») ;
- les remboursements de charges de personnel sont enregistrés au crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel » ;
- les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » ou, lorsqu'elles compensent la destruction totale ou le vol d'une immobilisation, au compte 757 « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles », dans le résultat courant.

Cette évolution vise à renforcer la lisibilité, la transparence et la comparabilité des comptes annuels, en supprimant une technique jugée hétérogène et difficile à analyser par les utilisateurs des états financiers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

En Euro

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réval.	Augmentation acquisition
Immobilisations financières			
Autres participations	18 908 453		
Autres titres immobilisés	287 500		
Prêts et autres immobilisations financières	3 200 551		
TOTAL	**22 396 504**		
TOTAL GENERAL	**22 396 504**		

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations financières				
Autres participations			18 908 453	
Autres titres immobilisés		12 500	275 000	
Prêts et autres immobilisations financières		3 200 551		
TOTAL		**3 213 051**	**19 183 453**	
TOTAL GENERAL		**3 213 051**	**19 183 453**	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Comptes annuels annexes au rapport des commissaires aux comptes

En Euro

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
TRANSPORTS MOOLAND OSMANN - 27 RUE LAMBERT 97450 SAINT-LOUIS - 413817941	24 906 297,00	94,40	18 893 352,00	18 893 352,00			4 441 249,00	1 414 934,00	1 699 197,61
A. TOTAL DES FILIALES			**18 893 352,00**	**18 893 352,00**					**1 699 197,61**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Impôts sur les bénéfices	33 150	33 150	
Débiteurs divers	27 743	27 743	
Charges constatées d'avance	1 500	1 500	
TOTAL	**62 393**	**62 393**	

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 500
TOTAL	**1 500**

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	27 696
TOTAL	**27 696**

CAPITAUX PROPRES

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	81 764	122
Titres remboursés pendant l'exercice	10 626	122
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	71 138	122

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	10 000 000				1 299 595			8 700 405
Primes d'émission, de fusion, d'apport	144 910				144 910			
Réserve légale	793 420	82 182						875 602
Report à nouveau	3 089 531	1 060 459	849 000		1 756 046			1 544 945
Résultat de l'exercice	1 643 641	-1 142 641	501 000			1 513 671		1 513 671
TOTAL	**15 671 503**		**1 350 000**		**3 200 551**	**1 513 671**		**12 634 623**

Comptes annuels annexes au rapport des commissaires aux comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 678	1 678		
Fournisseurs et comptes rattachés	135 598	135 598		
Groupes et associés (2)	1 018 841	1 018 841		
Autres dettes	5 516 528	5 516 528		
TOTAL	**6 672 644**	**6 672 644**		

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS HOLTOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 678
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 422
TOTAL	**21 100**

Comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis
Société anonyme au capital de 40.000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97 400 Saint-Denis

Eric VERBARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis
123 route de l'Eperon – Saint Gilles Les Hauts
97 435 Saint Paul

Copie certifiée conforme à l'original.

HOLTOM

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

commissaire
aux comptes

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

Eric VERBARD

Commissaire aux comptes

HOLTOM

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : Zi Bel Air - 27 rue Lambert - 97450 SAINT-LOUIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

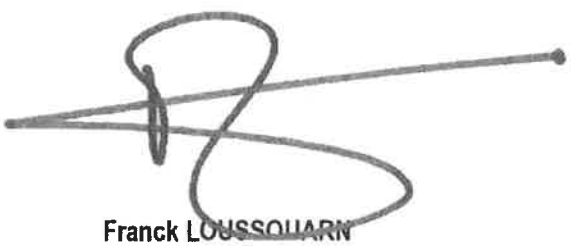
CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Saint-Denis, le 26 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes :

EXA



Franck LOUSSOUARN

Eric VERBARD

